

Modification n°3
PLAN LOCAL D'URBANISME
approuvée par le Conseil Municipal du 25 septembre 2019

**Pour information : ancienne servitude I6 concernant les mines et
carrières établies au profit des titulaires d'autorisation
d'exploitation**

voir plan page suivante

Légende

16 Servitudes concernant les mines et carrières établies au profit des titulaires d'autorisation d'exploitation



COMMUNE DE BROGNARD

PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexe

Etat des servitudes de mines et carrières	
N° de servitude	Nature de la servitude
1	Servitude de mines et carrières
2	Servitude de mines et carrières
3	Servitude de mines et carrières
4	Servitude de mines et carrières
5	Servitude de mines et carrières
6	Servitude de mines et carrières
7	Servitude de mines et carrières
8	Servitude de mines et carrières
9	Servitude de mines et carrières
10	Servitude de mines et carrières
11	Servitude de mines et carrières
12	Servitude de mines et carrières
13	Servitude de mines et carrières
14	Servitude de mines et carrières
15	Servitude de mines et carrières
16	Servitude de mines et carrières

Un pour cent au moins de la population de la commune est titulaire d'une servitude de mines et carrières.

Avec la validité de la loi n° 100 du 10/06/2003, les servitudes de mines et carrières sont classées en deux catégories : les servitudes de mines et carrières et les servitudes de carrières.